



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le Ministère de l'intérieur organise un recrutement sans concours en vue de pourvoir **16 postes d'adjoints administratifs au sein de la région Ile-de-France, à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.**

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature, disponible sur les sites Internet du ministère de l'intérieur et de l'OFPRA, **uniquement par voie postale, du 20 juin au 6 septembre 2022** (le cachet de la poste faisant foi) au Chef du service des ressources humaines de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, Recrutement sans concours d'adjoints administratifs, 201 rue Carnot, 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex.

Ce dossier comprend notamment :

- des informations relatives aux diplômes obtenus et aux formations suivies ;
- un descriptif synthétique des emplois et domaines d'activité occupés ;
- les motivations pour intégrer l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Tout dossier incomplet ou adressé hors-délai sera rejeté.

Au vu des dossiers de candidature, la commission de sélection détermine une liste des candidats convoqués à des entretiens qui débiteront à partir du **3 octobre 2022.**

L'entretien porte principalement sur l'expérience professionnelle des candidats ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir (cf. fiche de poste jointe en annexe). La commission peut également poser des questions sur les valeurs du service public ou sur des notions simples relatives au cadre administratif et juridique de l'activité de l'OFPRA.

La durée de l'audition est fixée à 15 minutes.

La commission de sélection arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement, l'affectation étant prévue à partir du **1er novembre 2022.**